

Mercredi 5 février 2020

Lettre d'Information 2020/15

Les addictions dans le secteur du spectacle vivant - Information et outils

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Je vous informe que l'État et le ministère du Travail ont inscrit **les pratiques addictives dans l'axe prioritaire du [3ème Plan Santé au Travail 2016-2020 \(PST3\)](#)**.

En ce sens, voici une information sur les addictions dans le secteur du spectacle vivant en trois parties:

1. **Un questionnaire anonyme** : Cette initiative provient de la **CRAMIF et l'ANRS Île-de-France** mais il est accessible à **toutes les entreprises et associations en France du secteur du spectacle vivant**. Vos retours d'expérience, anonymes permettront la rédaction d'un **plan d'action national sur les conduites addictives en milieu de travail**. Ce lien est actif jusqu'au **29 février 2020**.
 2. Vous trouverez également ci-dessous, une **information de notre partenaire 3SA Conseil** sur les addictions dans le **milieu professionnel** (Comment les repérer ? Quand peut-on qualifier une consommation d'addiction ?..) Cet article inclut également des **mesures d'accompagnement et de ressources documentaires pour vous accompagner dans votre démarche de prévention**. Cet article a été réalisé dans le cadre de notre **partenariat**.
 3. Enfin, en bas de page, vous trouverez le **DocuSécuSNES - Plan de Prévention des Risques** mis à jour en incluant les risques liés aux addictions.
-

1/ Le questionnaire de la CRAMIF et de l'ANRS Île-de-France

Message de l'Agence Régionale de Santé IDF

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) d'Ile de France comporte un plan d'action partenarial visant à développer la **prévention collective des conduites addictives en milieu de travail**. La première étape de ce plan d'action est de **recenser les retours d'expérience d'entreprises de la région en la matière**. C'est dans ce cadre que votre entreprise a été intégrée à un panel d'entités susceptibles de répondre à ce questionnaire.

Les résultats de ce recensement organisé par nous, acteurs institutionnels du PRST 3 (Agence Régionale de Santé IDF, Coordination Régionale de l'Assurance Maladie, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi IDF et Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'IDF) pourront déboucher sur un plan d'action, incluant notamment la mise en place d'un réseau coordonné d'opérateurs et un référentiel de bonnes pratiques dans le cadre du PRST.

Vous êtes bien entendu libre de répondre. L'exploitation des données sera anonymisée. La contribution de chaque structure contactée vise à recueillir des données permettant une orientation pertinente des futures actions dans le cadre du PRST. Votre participation peut également se poursuivre avec nous si vous le souhaitez, vous pourrez le faire savoir via le questionnaire.

Ce questionnaire est disponible **jusqu'au 29 février** via le lien suivant :

http://ars.net-survey.eu/SurveyManager/surveys/arsif/PRST3_ENTREPRISE_2020_R/ethnos.asp

Vous trouverez ci-joint les mentions de protection de vos données personnelles, vous assurant que cette démarche est uniquement dédiée au recueil d'éléments pour un état des lieux régional sur les pratiques de promotion de la santé dans la prévention des conduites addictives. L'analyse des résultats fera l'objet d'une publication disponible sur les sites des partenaires.

Lien vers l'enquête anonyme de l'ANRS IDF

Mentions: RGPD

2/ L'article de notre partenaire 3SA Conseil sur les pratiques addictives dans le milieu professionnel (information et ressources)

Janvier sans alcool ? Addictions : parlons-en !

Tendance en provenance des pays anglo-saxon, on entend de plus en plus parler d'un mois de **janvier sans alcool**. Après les fêtes, il serait urgent de se reprendre en main et de tester sa capacité à mettre les breuvages alcoolisés de côté, au moins pour quelques semaines. Alors **addict or not addict ?**

Alcool, tabac, drogues... que peut-on dire aujourd'hui des addictions dans le milieu professionnel ? Premier chiffre : **44% de salariés estiment fréquentes les addictions en milieu professionnel**, addictions qui seraient à l'origine de près de 20 % des accidents du travail selon l'INRS. Pas étonnant que les pratiques addictives soient inscrites dans l'axe prioritaire du **3ème Plan Santé au Travail 2016-2020 (PST3)**. Et que les premières rencontres professionnelles sur l'addictologie aient eu lieu en novembre 2019 à Paris.



[Consulter la suite de l'article sur le site de 3SA CONSEIL](#)

3/ Le DocSécuSNES - Plan de prévention des risques à jour et à télécharger

Rappel sur les situations de travail où la mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels devient obligatoire ([article R4512-7 du code du travail](#)) :

" Le plan de prévention est établi par écrit et arrêté **avant le commencement des travaux** dans les deux cas suivants :

1° Dès lors que l'opération a réalisé **par les entreprises extérieures**, y compris les entreprises sous- traitantes auxquelles elles peuvent faire appel, représente un nombre total d'heures de travail prévisible égal **au moins à 400 heures sur une période inférieure ou égale à douze mois**, que les travaux soient **continus** ou **discontinus**. Il en est de même dès lors qu'il apparaît, en cours d'exécution des travaux, que le **nombre d'heures de travail doit atteindre 400 heures** ;

2° **Quelle que soit la durée prévisible de l'opération**, lorsque les travaux à accomplir sont au nombre des **travaux dangereux** figurant sur [une liste fixée](#), respectivement, par arrêté du ministre chargé du travail et par arrêté du ministre chargé de l'agriculture."



[Plan de prévention des risques professionnels - PDF](#)

[Plan de prévention des risques professionnels - Word](#)

► Vous pouvez retrouver **l'ensemble de nos lettres d'information** sur notre **site Internet** sur la page dédiée à la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant, **en cliquant [ICI](#)**

.....

Veillez croire, Chère Adhérente, Cher Adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Délégué Général
Philippe CHAPELON



SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet email a été envoyé à chloe.metaireau@spectacle-snes.org, cliquez ici pour vous désabonner.

SNES 48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR